

Bienvenue

Communes de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, Castelnau-de-Mandailles
Prades-d'Aubrac, Lassouts, Sainte-Eulalie-d'Olt

Lac de Barrage de Castelnau-Lassouts



Réglementation: Retrouvez toutes les informations actualisées sur www.pecheaveyron.fr (réserves temporaires, carpe de nuit...)

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Espèces présentes



Chers pêcheurs,

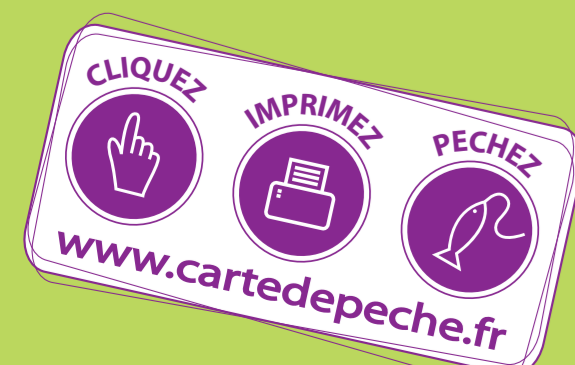
Le lac du barrage de Castelnau-Lassouts est un haut lieu de la pêche en Aveyron dont la réputation dépasse les frontières nationales. Nous vous invitons à adapter votre pratique de la pêche en fonction de la fréquentation du site (repère pour les lignes, distance de pêche adaptée).

Espèces indésirables : Ecrevisse Américaine et Ecrevisse du Pacifique
ne pas les remettre à l'eau en cas de capture

Ce site abrite d'autres espèces sauvages



Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte d'une AAPPMA* Vous pouvez vous la procurer auprès de l'Office de tourisme ou sur www.cartedepeche.fr



*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Pour toute information pratique sur la pêche dans le département (réglementation, animations, cartes de pêche...):
Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Moulin de la Gascarie - 12000 Rodez /05.65.68.41.52
www.pecheaveyron.fr



Profitez des hébergements labellisés pêche pendant votre séjour en Aveyron. Renseignez-vous auprès de la fédération ou sur le site www.pechevalleedulot.com

Retrouvez toutes les informations touristiques du département sur le site de l'Agence de Développement Tourisme de l'Aveyron www.tourisme-aveyron.com